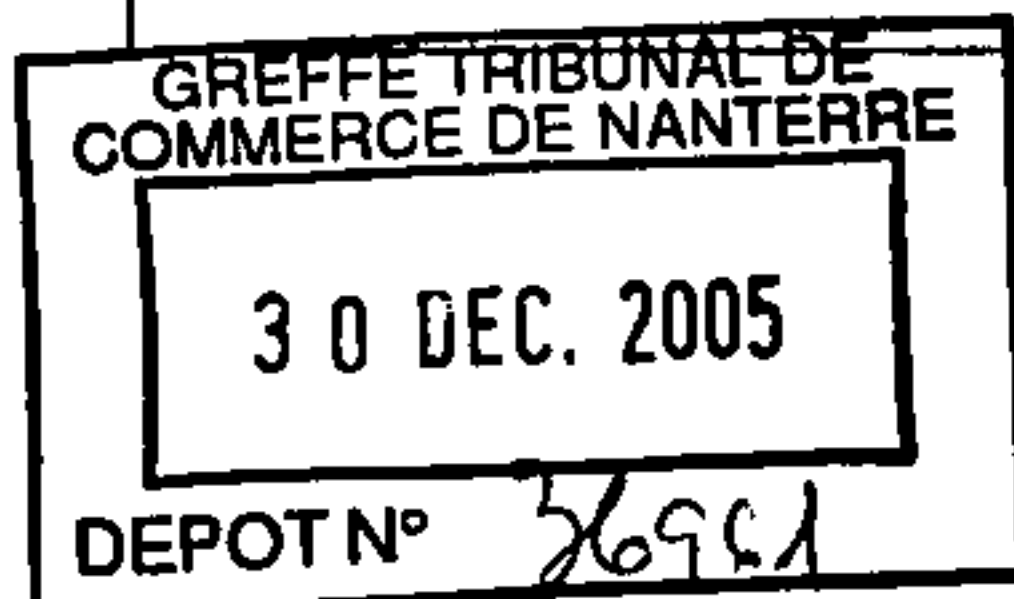


94P4963

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «PIERRE ETOILE GES

Au capital de 7622,45 euros
divisé en 1000 parts de 7,62 euros chacune
Siège social 77 Rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE
Registre de commerce de NANTERRE B 398 540 740



CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Patrick Le Dret, né le 09 novembre 1952 à La Rochelle (17000) demeurant 24 Bis rue des Bourdonnais à Versailles (78000), exerçant la profession de gérant,

"CEDANT", d'une part ;

et Madame Sabine Deltour, née le 22 février 1961 à Tourcoing (59) demeurant 64 rue des Formettes 78420 Carrières sur Seine, exerçant la profession de responsable de programmes,

"CESSIONNAIRE", d'autre part ;

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet la Promotion et la Gestion Immobilière.

a été constituée par acte sous seing privé en date du 05 septembre 1994 à BOULOGNE enregistré à NANTERRE folio 103, case 233/17 le 17 octobre 1994.

ORIGINE DE PROPRIETE - Le cédant possède dans cette société 520 parts de 7,62 euros chacune, qui l'a requis le 05 septembre 1994.

CESSION - Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte 40 parts sociales de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

[Signature]

PRIX - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 305 euros que Monsieur Patrick Le Dret, reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il donne ici quittance.

SIGNIFICATION - La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIETE - JOUISSANCE - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du 06 décembre 2005, date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

AUTORISATION DE CESSION - Aux présentes sont intervenus :

Monsieur Patrick LEDRET	associé gérant
Monsieur Franck DELIBEROS	associé gérant
Monsieur Renaud CHAPPAZ	associé

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

Patrick LEDRET	480 parts
Franck DELIBEROS	320 parts
Renaud CHAPPAZ	100 parts
Sabine DELTOUR	100 parts

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq originaux, dont un pour l'Enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du commerce et deux pour les contractants.

A BOULOGNE, le 06 Décembre 2005

